

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

30/07/2025

N° E25000101 /34

La présidente du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 15 juillet 2025, la lettre par laquelle le Président du Département des Pyrénées-Orientales demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet d'élaboration d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains de la Plaine d'Illobérès ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er novembre 2024 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Martine JUSTO est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Valérie CASTRE est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire-enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation de la commissaire-enquêtrice sera assurée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, à Madame Martine JUSTO et à Madame Valérie CASTRE.

Fait à Montpellier, le 30 juillet 2025.

La magistrate-déléguée,


Fabienne CORNELOUP